



ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE

Séance du 18 novembre 2019

Vu le livre VII du code de l'Education et notamment les articles L.712-2 et L. 712-3,
Vu le décret 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu les statuts modifiés de l'Université,
Vu l'arrêté DAJ n°17-57 portant organisation des élections à la Présidence de l'Université et l'arrêté DAJ n°19-61 portant validation des candidatures pour les élections à la Présidence de l'Université,
Considérant la candidature déposée le 7 novembre 2019 par Monsieur Jean-François BRUN,
Considérant la candidature déposée le 7 novembre 2019 par Madame Michèle COTTIER,

ACTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
Acte 46/2019	Élection à la Présidence de l'Université

Le conseil d'administration de l'Université Jean Monnet, dans sa séance du 18 novembre 2019, sous la présidence de Madame LAFAGE-PROUST, doyenne d'âge des personnels enseignants-chercheurs du conseil, a délibéré à bulletin secret :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
Membres présents et représentés : 33
Nombre de votants:33
Nombre de votes blancs :1

Nombre de voix obtenues par Monsieur Jean-François BRUN :5
Nombre de voix obtenues par Madame Michèle COTTIER :27

Madame Michèle COTTIER est élue Présidente de l'université à la majorité absolue des membres du conseil d'administration

A Saint Etienne le 18 novembre 2019

La Présidente de la séance du conseil
d'administration


Marie-Hélène LAFAGE-PROUST

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général des Services


Philippe NÉGRIER